La Croix de la Salcette - Randonnée - Vol (2h de marche)

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins

Croix de la Salcette - Site de décollage (Rogier Van Rijn)

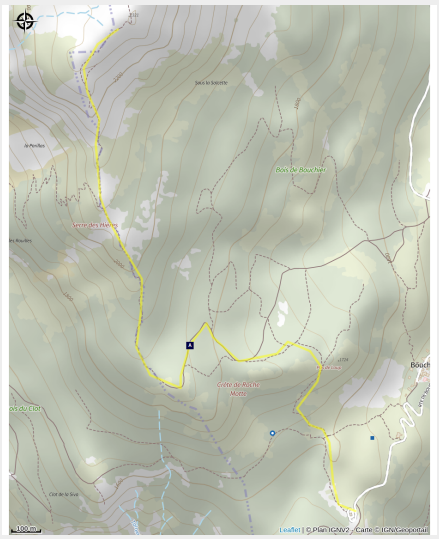

Profitez de ce superbe alpage, aux multiples facettes et possibilités, comme lieu de décollage !

Très belle randonnée à pied longeant la crête. Attention, à certains moments le setier est assez raide et délicat. Au sommet, le site de décollage offre de très belles opportunités de vol avec la possibilité de longer la falaise de la Tête d'Aval. Deux orientations de décollage sont possibles, Est à gauche de la croix et Sud-Ouest au col dans l'alpage.

Infos pratiques

Pratique : Parapente

Vent : ↖ SE

Orientation : → E, ↓ S, ← O

Thèmes : Col et sommet, Faune, Flore et forêt, Pastoralisme, Point de vue

Description

Informations sur la randonnée :

Environ 3 km - 750 m de dénivelé positif - 2 heures

Informations sur le vol :

Altitude du site : 2 331 m
Orientation du décollage : S/O/E
Conditions de météo favorables au vol : régime de brise en début de matinée, pas de vent météo. Éviter les tendances Nord et Ouest **Dénivelé en vol** : 1 150 m
Lieu d'atterrissage : Vallouise

Accès :

Prendre la D4 en direction des Vigneaux et de Prelles (en direction de Briançon). Environ 500 m après le hameau de Villard-Meyer, prendre sur la gauche la route de Bouchier, qui s'élève jusqu'au hameau de Bouchier. Elle passe en contrebas du hameau et grimpe encore avant d'atteindre une antenne relais. Garer son véhicule au pied de l'antenne.

Randonnée :

1. Depuis l’antenne, suivre le GR50.

2. A la première bifurcation, quitter le GR 50 pour le sentier qui monte sur la droite en direction du Pas du Loup et de la Croix de la Salcette.

3. Après avoir passé le Pas du Loup, le sentier s'élève dans un vaste mélézin jusqu’à rejoindre la crête, qu'il va falloir suivre jusqu’à la Croix de la Salcette, à 2331 mètres d’altitude et à la zone de décollage.

Attention : Quelques passages vertigineux sur le chemin, parcours déconseillé aux personnes ayant le vertige ou n’étant pas habitué à randonner en montagne.

Situation géographique

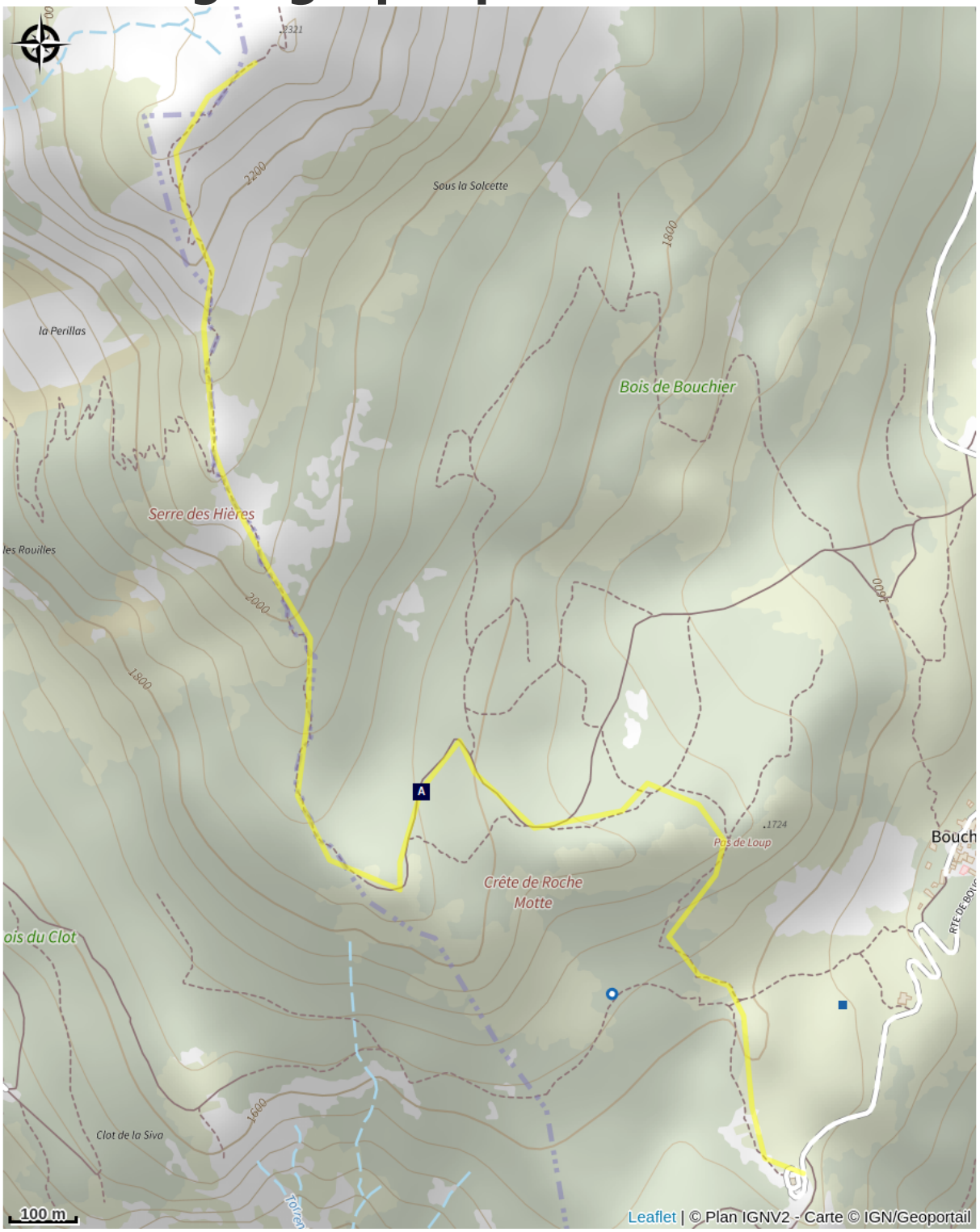

〰 Eglise Notre-Dame-des-sept-douleurs (A)

Fontaine (B)

Observatoire astronomique (C)

Source (D)

Point de vue (E)

Toutes les informations pratiques

Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter.
En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette enquête.

Recommandations

Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de partir.

Lien du bulletin météo : https://www.paysdesecrins.com/infos-pratiques-hiver/offices-de-tourisme-du-pays-des-ecrins/meteos

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

Les professionnels du territoire :

Pollen Parapente : 06 28 05 69 75
https://www.pollenparapente.com/infos-pratiques

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du PNE) :

Ce message doit permettre au pilote de se comporter avec le maximum d'égards sans disposer de connaissances particulières. Le pilote qui tient compte des recommandations peut ainsi être sûr qu'il peut pratiquer son sport comme ami de

la nature et sans mauvaise conscience.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.

2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.

3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.

4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement que possible.

5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires
- Refermer toutes les clôtures
- Rapporter tous ses déchets
- Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies

En cas de doutes, s’adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Source

Pays des Ecrins

https://www.paysdesecrins.com

Sur votre route...

Eglise Notre-Dame-des-sept-douleurs (A)

Au coeur de Bouchier, l'un des hameaux d'altitude de St-Martin-de-Queyrières, profitez de cette belle église, légèrement à l'écart du sentier. Sa pierre, gravée, est datée de 1662. Sa façade est ornée de deux cadrans solaires en angle, réalisés par Zarbula.

Devise : "Prima hora vitam ut ceterae concordiam"

"La première heure donne la vie et toutes les autres la concorde"

Attribution : CDRP05

Fontaine (B)

Une fontaine d'eau potable se trouve à proximité de l'église.

Attribution : CDRP05

Observatoire astronomique (C)

Le gîte refuge "Le Pas du Loup" propose différentes formules pour venir admirer le ciel, loin de toute pollution lumineuse (observation guidée du ciel à l'oeil nu et au télescope).

http://www.lepasduloup.com/Observatoire

Attribution : CDRP05

Source (D)

Au pied d'un bloc rocheux, à l'ouest de Bouchier, se trouve cette source captée (eau non controlée).

Attribution : CDRP05

Point de vue (E)

Point de vue à 280° dominant la vallée de la Gyronde, Puy-Saint-Vincent et son domaine de ski alpin, la vallée de Nareyroux , le massif du Pelvoux, la vallée de la Durance et l’Argentière-la-Bessée, le massif des Têtes et la Tête d’Oréac, la Tête de Dormillouse et le massif de la Moutière.

Accès hors GR, à 75 m du sentier (altitude 1629 m).

Attribution : CDRP05